

N° : DE/46/7.5/11.07.2022-5

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	16
Présents	27	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Sorgues, le 11 juillet 2022, après convocation légale reçue le 05 juillet 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M Patrice DE CAMARET, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, Mme Valérie PEYRACHE, M Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE,

Etaient Absents représentés :

Mme Carine BLANC TESTE (pouvoir donné à Mme Chantal GONNET-OLIVI), Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Laurent COMTAT (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), Mme Isabelle DUCRY, (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Florence GUILLAUME, (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), M. Marc MOSSÉ, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), M. Christophe MOURGEON, (pouvoir donné à M. Mario HARELLE), M. Guillaume PASCAL (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), Mme Sylviane VERGIER (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), Mme Aurélie VERNHES (pouvoir donné à M. Didier CARLE), M. Gêrôme VIAU (pouvoir donné à Mme Valérie PEYRACHE).

Étaient Absents non représentés :

Mme Patricia COURTIER, Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Jean-Claude RUSCELLI

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Thierry ROUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse et de la Banque des territoires au titre du dispositif PVD pour la réalisation d'une étude de circulation et de mobilité sur les 3 centres villes – Approbation du plan de financement

Monsieur Fulgencio BERNAL, Vice-Président explique à l'assemblée que la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat et les villes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues se sont engagées dans le programme « petites villes de demain » à travers la signature d'une convention d'adhésion en date du 7 juin 2021.

Dans le cadre de ce dispositif, le projet de revitalisation des centres-villes de Sorgues, Monteux et Pernes-les-Fontaines est en cours de définition et débouchera sur l'élaboration d'un plan d'actions et la signature d'une convention d'opération de revitalisation de territoire au plus tard le 31 décembre 2022.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 22 juillet 2022

Affiché le : 22 juillet 2022

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

LES SORGUES DU COMTAT

Dans cette perspective et suite à la prise de compétence mobilité par la CA Les Sorgues du Comtat depuis le 01/07/2021, la réalisation d'une étude de circulation et de mobilités sur les 3 centres villes concernés s'avère nécessaire afin d'élaborer une stratégie de mobilité « au service » de l'attractivité de nos centres-villes permettant :

- d'améliorer l'accessibilité aux centres-villes tous modes confondus ;
- d'apaiser nos centres-villes (en particulier les espaces publics).

L'étude circulation/mobilités doit permettre l'élaboration d'un véritable plan guide de gestion des mobilités : circulation, stationnement, modes actifs, transports collectifs à l'échelle du centre-ville élargi.

Enfin, cette étude devra permettre d'alimenter les choix relatifs au réaménagement de certains espaces publics : réorganisation des mobilités, réduction de l'emprise du stationnement et apaisement des circulations.

VU la délibération DE/44/8.4/12.04.2021-35 approuvant la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain

VU la décision n°DC/46/7.5/2022-73 en date du 2 mai 2022 par laquelle le président des Sorgues du Comtat est autorisé à solliciter une participation financière de la Banque des Territoires sur l'enveloppe intermédiée par le département ainsi qu'une participation financière du conseil départemental sur le dispositif d'Aide à la structuration des projets de territoires.

VU le courrier du département en date du 24 mai 2022 et vu la délibération du conseil départemental en date du 24 Juin 2022 qui accorde aux Sorgues du Comtat :

- le versement de la part de co-financement Petites villes de Demain de la Banque des Territoires, intermédiée par le département représentant 50% du montant TTC de l'étude circulation et mobilité sur les centres-villes des 3 PVD ;
- une subvention au titre du dispositif départemental d'aide à la structuration de projets de territoires, volet spécifique PVD représentant 10% du montant TTC de l'étude circulation et mobilité sur les centres-villes des 3 PVD.

VU décision n°DC/46/1.1/2022-93 en date du 9 Juin 2022 par laquelle l'étude de circulation et de mobilité a été confiée au cabinet Horizon Conseil pour un montant total de 39 950 euros hors taxe, soit 47 940 euros toutes taxes comprises.

Le plan de financement est le suivant :

	Coût HT	Coût TTC	Pourcentage
Autofinancement	15 980,00	19 176,00	40%
Banque des territoires	19 975,00	23 970,00	50%
CD 84	3 995,00	4 794,00	10%

Le Conseil Communautaire, Monsieur Fulgencio BERNAL, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le plan de financement de l'étude circulation/mobilité sur les 3 centres-villes de Sorgues, Pernes-les-Fontaines et Monteux ;

AUTORISE le Président, ou en son absence un des vice-Présidents, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 22 juillet 2022
Affiché le : 22 juillet 2022

